



Coopération Sud-Sud au service du développement

Distr. limitée
2 mars 2007
Français
Original : anglais

Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

Quinzième session

New York, 29 mai-1^{er} juin 2007

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Note de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

1. La quinzième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud respectera le format et les méthodes de travail adoptés à sa onzième session, tenue au mois de mai 1999, qui incluent :

a) Une réunion d'organisation d'une demi-journée qui aura lieu au plus tard trois semaines avant la session biennale du Comité et au cours de laquelle il sera procédé à l'élection du bureau du Comité et à l'adoption de l'ordre du jour provisoire et du programme de travail;

b) Le débat général sur les points 2 et 3 de l'ordre du jour provisoire de la quinzième session du Comité (SSC/15/L.2) sera limité à trois séances plénières et s'achèvera à la fin de la matinée du deuxième jour de la session. Plus particulièrement :

i) Une liste des orateurs sera ouverte auprès du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, au siège du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (télécopieur : (212) 906-6429 ou (212) 906-6352; téléphone : (212) 906-5737, adresse électronique : southsouth@undp.org) le mardi 1^{er} mai 2007 et close le mardi 29 mai 2007, à 18 heures;

ii) Conformément aux méthodes de travail du Comité, les interventions de représentants des États membres seront limitées à 8 minutes dans le cadre du débat général et celles des autres participants à 6 minutes. Afin de faire respecter cette limitation du temps de parole, le Président actionnera un voyant rouge pour signaler à l'intervenant que le temps imparti est épuisé;

iii) Pour gagner du temps, plusieurs États ou groupes d'États partageant les mêmes positions souhaiteront peut-être envisager de présenter des déclarations communes. Les délégations qui souhaitent faire distribuer le texte de leur



déclaration à tous les participants sont priées d'en tenir 300 exemplaires à la disposition du secrétariat qui se chargera de les faire distribuer dans la langue ou les langues reçues;

c) Afin de rendre le débat plus interactif, le Président demandera au Directeur du Groupe spécial de répondre de temps en temps, le cas échéant, aux observations et suggestions faites par les délégations lors du débat et invitera ensuite les participants à formuler des observations concernant la réponse du Directeur ou les questions soulevées par les délégations;

d) Les délibérations du Comité comportent également depuis peu un débat thématique au cours duquel divers experts présentent des exposés sur un thème déterminé. Cette formule est destinée à susciter des échanges plus animés entre les délégations, et entre les délégations et le secrétariat. Le thème de la quinzième session du Comité est « Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ». Les recommandations issues du débat thématique seront également incorporées dans le rapport du Comité et, le cas échéant, prises en compte dans ses décisions;

e) La session sera d'une durée de quatre jours et se tiendra avant la session annuelle du Conseil d'administration du PNUD/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Conformément aux dispositions exposées ci-dessus, le débat général aura lieu en séance plénière les 29 et 30 mai 2007;

f) Sur la base des vues exprimées et des suggestions formulées au cours du débat, le Groupe de travail se réunira à compter du troisième jour de travail de la session pour élaborer des projets de décision et de recommandation.

Projet de programme de travail

2. On trouvera à l'annexe de la présente note un projet de programme de travail pour la session. Le Comité souhaitera peut-être décider, une fois le débat général et le débat thématique en plénière clos et s'il reste suffisamment de temps disponible, de convoquer immédiatement une réunion du Groupe de travail, de façon à utiliser pleinement les services de conférence mis à sa disposition.

3. Toutes les séances se tiendront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Étant donné le temps et les services limités dont disposera le Comité, toutes les séances devront commencer à l'heure. Afin d'utiliser au mieux tous les services, et compte tenu de la pratique de l'Assemblée générale et d'autres organes, il est également suggéré que le Comité déroge, pendant la présente session, aux dispositions de l'article 16 de son règlement intérieur (TCDC/2/Rev.1) prévoyant que le Président peut déclarer une séance ouverte et permettre le déroulement du débat, lorsque les représentants d'un tiers au moins des États participant à la réunion sont présents.

4. L'article 10 du Règlement intérieur du Comité dispose que le bureau de ce dernier est composé d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur. Le Groupe de travail souhaitera peut-être suivre la pratique des sessions antérieures, à savoir que le vice-président assurant sa présidence assumerait à la fois les fonctions de président et de rapporteur. Compte tenu de la pratique suivie antérieurement et de la décision 33/417 de l'Assemblée générale sur l'organisation des travaux des organes de l'ONU, les groupes régionaux sont instamment priés de commencer les consultations en vue de la présentation de candidats pour occuper ces postes électifs

bien avant la session de l'Organisation de façon à établir une liste de candidats égale au nombre de postes à pourvoir, ce qui permettrait d'élire tous les membres du bureau par acclamation et de faire l'économie d'un vote à bulletin secret.

Annexe

Projet de programme de travail

A. Séances plénières

<i>Mardi 29 mai 2007</i>		<i>Mercredi 30 mai 2007</i>		<i>Jeudi 31 mai 2007</i>		<i>Vendredi 1^{er} juin 2007</i>	
<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Ouverture de la session (point 1)	Points 2 et 3 (<i>suite</i>)	Points 2 et 3 (<i>fin</i>)	Débat thématique : « Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire » (point 4)		–	–	Adoption du rapport du Groupe de travail (point 5)
Débat général et examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, des nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement et des décisions du Comité (point 2)							Adoption de l'ordre du jour provisoire de la soixantième session du Comité (point 6)
Examen des rapports de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement :							Questions diverses (point 7)
a) Application par les organismes du système des Nations Unies pour le développement des directives pour l'examen des politiques et procédures concernant la coopération technique entre pays en développement;							Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quinzième session (point 8)
b) Gestion et utilisation des ressources pour la promotion de la coopération Sud-Sud;							
c) Dispositions organisationnelles et logistiques pour la coopération Sud-Sud (point 3).							

B. Groupe de travail

<i>Jeudi 31 mai 2007</i>		<i>Vendredi 1^{er} juin 2007</i>	
<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Élection du Rapporteur	Points 2 à 4 (<i>suite</i>)	Points 2 à 4 (<i>fin</i>)	Séance plénière
Organisation des travaux			
Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, des nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud et des décisions du Comité de haut niveau (point 2)	Projet(s) de décision	Adoption de tous les projets de décision	
Examen des rapports de l'Administrateur du PNUD (point 3)			
Projet(s) de décision			